Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_26-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique du 8 janvier 2026, le bureau communautaire élargi à l'ensemble des maires s'est réuni au siège en présentiel.

Le mercredi 14 janvier 2026 à 17 h 30

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ,

Membres du BC :

Présents (Quorum à respecter : 6) :

- M. Jean-Louis BUANNIC, vice-président, PENMARC'H
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, vice-présidente et maire, TREFFIAGAT
- M. Ronan CRÉDOU, vice-président et maire, PLOMEUR
- Mme Valérie DRÉAU, conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBÉ
- M. Jean-Michel GAIGNÉ, vice-président, LOCTUDY
- M. Éric JOUSSEAUME, vice-président et maire, ÎLE-TUDY
- M. Stéphane LE DOARÉ, président et maire de PONT-L'ABBÉ
- M. Yannick LE MOIGNE, vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Stéphane MOREL, vice-président et maire, TRÉGUENNEC

Excusés :

- M. Jean-Claude DUPRÉ, vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, vice-président et maire, GUILVINEC

Élargi aux maires :

Le bureau communautaire a été élargi à l'ensemble des maires compte-tenu des points mis à l'ordre du jour. Cependant les maires non-membres du bureau ou leurs représentants **ne prennent pas part au vote sur les sujets soumis à délibération** :

- M. Jean-Edern AUBRÉE, maire, SAINT-JEAN-TROLIMON
- M. Cyrille LE CLEAC'H, maire, PLOBANNALEC-LESCONIL
- M. Christian LOUSSOUARN, maire, COMBRIT

Excusés :

- M. Serge GUILLOUX, maire, LOCTUDY
- M. Jean L'HELGOUARC'H, maire, TRÉMÉOC
- M. Jean-Paul STANZEL, maire, PENMARC'H

Secrétaire de séance : Yannick LE MOIGNE

Assistaient également à la réunion :

M. Arnaud DUBOURG, directeur adjoint
M. Jonathan GAUTHIER, directeur adjoint
Mme Sandrine BÉDART, directrice générale des services

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260114-B_2026_01_14_26-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Bureau communautaire du 14 janvier 2026	N° Acte : B-2026-01-14-26
Objet : Dispositifs d'aides, de soutien et de subventions pour la compétence insertion par l'activité économique dans le Pays bigouden– Mission Locale du Pays de Cornouaille – Subvention 2026 et signature avenant n° 1	Classification : 7.5 – Subventions

Des associations « d'insertion » œuvrent sur le territoire communautaire pour les activités de retour vers l'emploi via des dispositifs d'insertion par l'activité économique.

Des conventions sont conclues et prolongées annuellement entre la CCPBS et les associations dédiées à « l'insertion », œuvrant sur le territoire communautaire, pour l'accès à l'emploi des publics fragiles en étant le plus éloignés.

Ces conventions répondent aux attentes politiques et stratégiques de la communauté de communes du Pays bigouden sud en matière de développement économique et d'accès à l'emploi par l'insertion.

Au titre de sa compétence développement économique et accès à l'emploi par l'insertion, la communauté de communes du Pays bigouden sud œuvre au développement des services d'insertion permettant le retour à l'emploi des publics fragiles nécessitant un accompagnement de proximité. Cet accompagnement est multidimensionnel et s'applique à plusieurs thématiques : mobilité, logement, accompagnement social, remobilisation, etc.

Dans ce cadre, il est proposé aux élus communautaires d'apporter, au titre de l'année 2026, un soutien de 43 817 € à l'association Mission Locale du Pays de Cornouaille pour le service d'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 26 ans.

Les crédits correspondant aux montants de la subvention fléchée ci-dessus seront inscrits au budget prévisionnel 2026 soumis au vote du conseil communautaire le 12 février 2026.

Considérant l'intérêt de soutenir financièrement les associations locales œuvrant en matière d'insertion professionnelle ;

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 juin 2021 n° C-2021-06-10-33 relative aux délégations du conseil communautaire au bureau et au président ;

Vu la convention d'objectifs et de financement 2025 – 2027 signée avec la « Mission Locale du Pays de Cornouaille » ;

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- attribue une subvention au titre de l'exercice 2026 à la Mission locale du Pays de Cornouaille pour un montant de 43 817 euros ;
- valide les termes de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens annexé à la présente délibération ;
- autorise monsieur le président à le signer.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)